APSV
comptables professionnels agréés inc.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2025

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2025

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Subventions	18
Annexe B - Cotisations et inscriptions	18
Annexe C - Fonctionnement	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date n'ont pas été audités, ils ont fait l'objet d'une mission d'examen.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

7200 Hutchison, bur. 200 Montréal (QC) H3N 1Z2 T 514.419.3939 F 514.419.3941 apsv.ca

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

7200 Hutchison, bur. 200 Montréal (QC) H3N 1Z2 T 514.419.3939 F 514.419.3941 apsv.ca

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

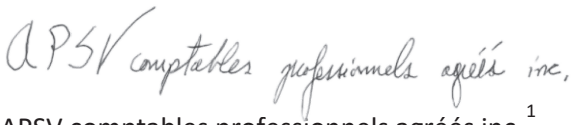

APSV comptables professionnels agréés inc.[1]

Montréal, le 4 juillet 2025

[1] Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

7200 Hutchison, bur. 200 Montréal (QC) H3N 1Z2 T 514.419.3939 F 514.419.3941 apsv.ca

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024 (redressé)
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	1 572 980 $	1 377 358 $
Cotisations et inscriptions (annexe B)	1 261 908	992 941
Fonctionnement (annexe C)	841 023	763 571
	3 675 911	3 133 870
CHARGES		
Salaires et charges sociales	974 808	805 260
Inscriptions, affliations et cotisations	753 097	566 377
Soutiens et subventions	577 525	636 530
Transport et communications	346 313	371 521
Honoraires professionnels	314 949	276 904
Frais d'arbitrage	188 216	67 409
Fournitures et approvisionnements	97 423	85 616
Location de terrains	48 367	53 406
Intérêts et frais bancaires	40 736	49 941
Assurances	38 170	21 155
Bourses	29 800	33 012
Loyer	12 110	12 110
Entretien et réparations	4 141	5 450
Amortissement des immobilisations	3 571	11 736
	3 429 226	2 996 427
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	246 685 $	137 443 $

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Investi en immobilisations	Affecté Placements Sports (note 5)	Affecté (note 12)	Non affecté	2025 Total	2024 Total (redressé)
SOLDE AU DÉBUT						
Déjà établi	5 452 $	8 395 $	775 711 $	314 437 $	1 103 995 $	984 931 $
Redressements sur exercices anterieurs (note 2)	-	-	-	51 597	51 597	33 218
	5 452	8 395	775 711	366 034	1 155 592	1 018 149
Excédent des produits sur les charges	(3 571) [1]	(6 219)	-	256 475	246 685	137 443
Acquisitions d'immobilisations	18 943	-	-	(18 943)	-	-
Utilisation de l'exercice (note 12)	-	-	(100 000)	100 000	-	-
Affectation de l'exercice (note 12)	-	-	108 814	(108 814)	-	-
SOLDE À LA FIN	20 824 $	2 176 $	784 525 $	594 752 $	1 402 277 $	1 155 592 $

[1]Correspond à l'amortissement des immobilisations

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

BILAN

31 MARS 2025

	2025	2024 (redressé)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	665 576 $	697 567 $
Placements (note 6)	780 000	770 000
Débiteurs (note 7)	668 506	599 854
Frais payés d'avance	3 442	34 315
	2 117 524	2 101 736
IMMOBILISATIONS (note 8)	20 824	5 452
	2 138 348 $	2 107 188 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 10)	425 285 $	466 624 $
Apports reportés (note 11)	188 659	406 452
Produits reportés	122 127	78 520
	736 071	951 596
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	20 824	5 452
AFFECTÉ - PLACEMENTS SPORTS (note 5)	2 176	8 395
AFFECTÉ (note 12)	784 525	775 711
NON AFFECTÉ	594 752	366 034
	1 402 277	1 155 592
	2 138 348 $	2 107 188 $

APPROUVÉ,

_____, administrateur

_____, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024 (redressé)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	246 685 $	137 443 $
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	3 571	11 736
	250 256	149 179
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placements	(10 000)	-
Débiteurs	(68 652)	(190 311)
Frais payés d'avance	30 873	(19 952)
Créditeurs	(41 339)	199 034
Apports reportés	(217 793)	52 110
Produits reportés	43 607	78 520
	(13 048)	268 580
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(18 943)	(2 380)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(31 991)	266 200
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	697 567	431 367
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	665 576 $	697 567 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie Ill de la Loi sur les compagnies du Québec le 1er mars 1961, et exempté d'impôt sur le revenu. Son objet est de promouvoir le tennis au Québec.

2. REDRESSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Au cours de l'audit de l'exercice se terminant le 31 mars 2025, premier audit de l'organisme, trois rectifications rétroactives des états financiers antérieurs ont été réalisées suite aux constatations suivantes:

- lors de l'exercice 2023-2024, des subventions reçues dont le projet associé n'était pas réalisé au 31 mars 2024 avaient été comptabilisées en produits de l'exercice plutôt qu'en apports reportés, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

- des sommes à recevoir n'avaient pas été comptabilisées lors de l'exercice précédent;

- certains comptes clients avaient été annulés concernant des revenus des années antérieures.

Ces constatations ont conduit à la modification des informations comparatives suivantes:

	2024 (redressé)	2024 (initial)	Variation
Bilan			
Actif			
Subventions à recevoir	301 574	307 574	(6 000)
Compte clients	270 461	198 864	71 597
Passif			
Apports reportés	406 452	392 452	14 000
Impact net Actif et Passif			51 597
Résultats			
Autres subventions	591 939	611 939	(20 000)
Inscriptions	784 010	754 296	29 714
Soutien au développement de l'excellence	179 625	170 960	8 665
Impact net résultats			18 379
Impact Actif net non affecté 1er avril 2023 (ouverture)	1 018 149	984 931	33 218
Actif net			
Actif net non affecté 31 mars 2024	1 155 592 $	1 103 995 $	51 597 $

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations et inscriptions

Les revenus de cotisations et d'inscriptions sont constitués des inscriptions, des licences, des cotisations et des affiliations. Ces produits sont constatés linéairement sur la période couverte par ces derniers.

Revenus de fonctionnement

Les produits de fonctionnement sont constatés à la tenue de l'événement ou linéairement sur la période de celui-ci quand il dure plus d'une journée.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme ne pourrait pas exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Le mobilier de bureau et le matériel informatique sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 33 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et des salaires et vacances à payer.

4. PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

En 2025, la Fédération a reçu une subvention totale de 421 500 $ (342 500 $ en 2024) du Ministère de l'Éducation, dans le cadre du programme de soutien aux événements sportifs internationaux, et une subvention de 12 500 $ en 2025 (26 500 $ en 2024) dans le cadre du programmes de soutien aux événements sportifs.

La Fédération agit en tant qu'intermédiaire entre le Gouvernement et les entités organisatrices des événements sportifs. Les entités organisatrices reçoivent l'intégralité des subventions accordées à travers ces programmes. Les sommes reversées sont incluses dans la section soutiens et subventions.

5. PLACEMENTS SPORTS

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a créé un programme appelé Placements Sports. Toute fédération sportive reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est admissible au programme Placements Sports. Ce programme permet la bonification des dons reçus par la fédération et l'investissement d'une partie de ces dons. La Fondation du Grand Montréal y agit en tant que gestionnaire et elle est responsable d'investir les fonds. Dans le cadre de ce programme, tout fonds de réserve non dépensé par la fédération, doit être présenté au bilan en tant qu'actif net affecté au programme Placements Sports.

L'organisme a recueilli un total de 31 095 $ (30 847 $ en 2024) de dons admissibles au programme Placement Sports, lui donnant droit à un appariement de 71 518 $ (70 948 $ en 2024). De ces montants, 20% ont été cédés à la Fondation du Grand Montréal, qui représente 6 219 $ (6 169 $ en 2024) des dons admissibles et 14 303 $ (14 190 $ en 2024) de l'appariement. De plus, l'organisme a reçu un appariement supplémentaire de 68 418 $ (99 574 $ en 2024) à titre d'aide exceptionnelle du Gouvernement du Québec. Les montants transférés ne figurent pas dans l'actif net de l'organisme, car la propriété et la gestion en ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans.

De plus, au 31 mars 2025, l'organisme a un montant du capital de 108 814 $ à recevoir de la Fondation du Grand Montréal. Cette somme correspond aux montants arrivés à l’échéance de dix ans prévus dans le programme Placement Sports. Au cours des prochains exercices, de nouveaux encaissements de capital arrivé à échéance sont prévus. Au 31 mars 2025, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élèvent à 424 533 $ (504 548 $ en 2024).

5. PLACEMENTS SPORTS (suite)

	2025	2024
Produits		
Revenus d'appariement	125 633 $	156 332 $
Dons autres	26 213	32 369
Dons admissibles à Placements Sports	24 876	24 678
	176 722	213 379
Charges		
Salaires et charges sociales	101 377	152 113
Fournitures et approvisionnements	77 423	1 162
Entretien, réparations et location	4 141	3 268
Honoraires professionnels	-	56 995
Transport et communications	-	2 427
	182 941	215 965
	(6 219) $	(2 586) $

6. PLACEMENTS

	2025	2024
Dépôts à terme, 2,7% (4,95% en 2024), échéant en 2026	260 000 $	770 000 $
Dépôts à terme, entre 5,13% et 5,16%, échéant en mai 2025	520 000	-
	780 000 $	770 000 $

7. DÉBITEURS

	2025	2024
Subventions à recevoir	398 494 $	301 574 $
Comptes clients	159 881	270 461
Fondation du Grand Montréal - retrait en capital	108 814	-
Taxes à la consommation à recevoir	1 317	27 819
	668 506 $	599 854 $

8. IMMOBILISATIONS

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	74 697 $	62 223 $	12 474 $	5 452 $
Matériel informatique	9 824	1 474	8 350	-
	84 521 $	63 697 $	20 824 $	5 452 $

9. LIMITE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une limite sur carte de crédit de 55 000 $ renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 19,99 % au 31 mars 2025. Un solde de 304 $ est inclus à la rubrique comptes fournisseurs et frais courus au 31 mars 2025.

10. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	360 282 $	432 541 $
Salaires et vacances à payer	40 385	23 760
Sommes à remettre à l'État	24 618	10 323
	425 285 $	466 624 $

11. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir des charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	Solde au 31 mars 2024	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2025
Ministère de l'Éducation - Programme de soutien au développement de l'excellence	271 242 $	134 939 $	356 655 $	49 526 $
Autres subventions	135 210	489 000	485 077	139 133
	406 452 $	623 939 $	841 732 $	188 659 $

12. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Lors d'une réunion du conseil d'administration de l'organisme, tenue le 2 juillet 2025, le conseil a procédé, rétroactivement au 31 mars 2025, à l'utilisation de 100 000 $ provenant du fonds affecté pour un projet d'acquisition des immobilisations et à une nouvelle affectation interne pour un projet d'acquisitions d'immobilisations de 108 814 $.

	Solde au 31 mars 2024	Utilisation	Affectation	Solde au 31 mars 2025
Projets d'acquisitions d'immobilisations	705 192 $	100 000 $	108 814 $	714 006 $
Fonds Bert Ouellette - promouvoir le tennis pour les filles de 12 ans et moins	70 519	-	-	70 519
	775 711 $	100 000 $	108 814 $	784 525 $

Les montants grevés d'affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024 (redressé)
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Autres subventions	485 077 $	591 939 $
Ministère de l'Éducation - Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (note 4)	421 500	342 500
Ministère de l'Éducation - Programme de soutien au développement de l'excellence	356 655	172 256
Ministère de l'Éducation - Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	297 248	244 163
Ministère de l'Éducation - Programme de soutien aux événements sportifs (note 4)	12 500	26 500
	1 572 980 $	1 377 358 $
ANNEXE B - COTISATIONS ET INSCRIPTIONS		
Inscriptions	1 019 553 $	784 010 $
Licences	110 961	90 693
Cotisations clubs intérieurs	68 460	69 830
Affiliations organisations extérieures	62 934	48 408
	1 261 908 $	992 941 $
ANNEXE C - FONCTIONNEMENT		
Sanctions	138 355 $	94 989 $
Commandites et dons	128 449	114 486
Revenus d'appariement	125 633	156 332
Soutien au développement de l'excellence	119 898	179 625
Fondation du Grand Montréal - retrait	108 814	-
Stage	98 469	111 388
Revenus d'intérêts	40 596	30 890
Matériel	29 720	18 814
Dons autres	26 213	32 369
Dons admissibles à Placements Sports	24 876	24 678
	841 023 $	763 571 $